

الحمد لله وحده والصلاة والسلام على مولانا رسول الله وآله وصحبه

- **L'Honorable Judith Guichon, Lieutenant-Gouverneur de la Colombie-Britannique**
- **M. Mario Salomone, Secrétaire général du Réseau WEEC**
- **Dr David Zandvliet, Directeur de l'Institut pour l'Apprentissage de l'Environnement de l'Université Simon Fraser de Vancouver**
- **Excellences, Mesdames, Messieurs,**

Je souhaiterais tout d'abord exprimer mes sincères remerciements aux organisateurs de la 9ème édition du Congrès mondial de l'éducation à l'environnement pour leur aimable invitation à prendre la parole devant vous, lors de cette séance inaugurale.

Je garde pour ma part un souvenir marquant des travaux du WEEC 2013 à Marrakech et en particulier, de l'esprit de partage, de convivialité et d'ouverture qui les caractérisait.

Je suis certaine qu'il en sera de même pour la présente édition, ici, à Vancouver, cette ville exemplaire en matière de développement durable.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Royaume du Maroc, convaincu qu'une croissance économique soutenue et un développement social équilibré, sont indissociables d'une politique volontariste de préservation de l'environnement, a très tôt souscrit aux principes de la déclaration de Rio, à l'agenda 21 et aux accords environnementaux multilatéraux.

Le Maroc est aussi tout naturellement, en la matière un acteur international résolu et solidaire des pays les plus vulnérables.

Par exemple, en assurant la Présidence de la COP 22, le Royaume du Maroc a voulu que ce rendez-vous ne soit pas exclusivement dédié à la négociation, mais qu'il soit également tourné vers l'action à l'action. Ainsi, à

Marrakech ont été lancées des initiatives d'adaptation et de résilience aux changements climatiques spécifiquement dédiées à l'Afrique et aux petits états insulaires.

Au niveau national, le Royaume, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, s'est résolument engagé dans une dynamique d'intégration de la dimension environnementale dans les politiques et programmes, économiques, sociaux et culturels.

En 2011, la nouvelle Constitution du pays a consacré le droit à un environnement sain et au développement durable. Puis, en 2014, a été promulguée une loi-cadre portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable.

Enfin, l'adoption récente de la Stratégie nationale de développement durable à l'horizon 2030 permet au Maroc de disposer d'un instrument-clé de convergence des politiques publiques et de transition vers une économie verte, solidaire et inclusive.

La promotion de la culture du développement durable par l'éducation et la sensibilisation en constitue l'un de ses principaux piliers.

En effet, l'éducation est un instrument fondamental pour limiter les risques, réduire les menaces et tirer parti des occasions favorables qui se présentent.

Il faut apprendre ou réapprendre les gestes essentiels pour économiser les ressources, préserver la nature, protéger la biodiversité, ou encore développer la solidarité.

Au Maroc, l'une des premières actions concrètes a été l'élaboration d'un guide pédagogique à l'intention des concepteurs de programmes, précisant les connaissances requises par niveau d'éducation.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Lors de la création de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, il s'agissait de promouvoir une action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, notamment à l'école.

Mais, comment rendre les enfants sensibles à ces questions ? Comment changer la façon dont ils regardent le monde ? Comment amener les générations futures à s'approprier leur écocitoyenneté ? Telles étaient les principales

questions auxquelles la Fondation se devait d'apporter des réponses appropriées et pertinentes.

Collectivement, avec les membres du conseil d'administration de la Fondation, nous avons choisi de combiner éducation et action et d'articuler notre démarche autour de quatre piliers, l'expérimentation, la proximité, la diversité et le partenariat.

Ainsi, ont été lancés, sur le territoire national, des projets pilotes aux objectifs différenciés : qu'il s'agisse de propreté de plages, de qualité de l'air ou de réhabilitation de jardins historiques, ces projets étaient toujours en lien direct avec la vie des populations concernées.

Quant au volet partenariat des projets, il a consisté à impliquer systématiquement toutes les parties concernées et, en amont, à convenir des obligations respectives et des modalités de gestion.

C'est souvent, à ce niveau, que l'intervention de la Fondation a été décisive. Elle a en effet permis à des acteurs, qui se connaissaient peu ou mal (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'administration, entreprises, associations et universités), non seulement d'agir ensemble en faveur de la préservation de l'environnement, mais surtout de pérenniser leur action.

Aux partenariats exclusivement nationaux ont rapidement succédé ceux impliquant également des organisations étrangères, ONG ou Organismes Internationaux (UNESCO, ISESCO, PNUE...).

L'impact immédiat a été d'offrir aux élèves marocains une ouverture enrichissante sur le monde ainsi que l'apprentissage de l'échange et de la coopération.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Depuis que la responsabilité de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement m'a été confiée, j'ai à cœur de fédérer les acteurs concernés, projet par projet, programme par programme. Je veille à une appropriation volontaire et responsable. Souvent, très souvent, l'enthousiasme s'y associe.

Mon défi dans le futur est que la Fondation, dans un processus permanent d'apprentissage, renouvelle et adapte ses modes d'intervention en cohérence avec l'évolution des enjeux et des défis.

Ce faisant, elle contribuera au développement durable du Royaume voulu par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Si la terre alimente le corps, l'éducation ne nourrit-elle pas l'esprit ? L'Etat de santé de notre planète ne peut être dissocié de l'éducation qui doit assurément constituer un volet majeur de toute stratégie de développement durable. C'est à la fois un moyen et une finalité.

Si la thématique de cette rencontre porte spécifiquement sur la culture et l'environnement, c'est précisément parce que la culture est, en tant que dépositaire des valeurs et du savoir, un vecteur essentiel du développement. En ce sens, la culture de l'environnement prolonge et complète l'éducation à l'environnement.

Au même titre que la protection de la biodiversité, la protection de la diversité culturelle est une condition du développement durable.

La culture permet non seulement de tisser des liens, mais également de construire des ponts et de favoriser le dialogue interculturel et intergénérationnel. C'est de cela dont nous avons besoin pour nous hisser à la hauteur des enjeux de notre planète.

Mon pays, le Maroc, terre millénaire de coexistence et de dialogue, reste engagé, à l'avant-garde d'une telle démarche de solidarité internationale.

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès à nos travaux.

والسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته